

Associations et bureaucratisation : perspectives africaines

Coordonné par :

Laure Carbonnel (Anthropologie), IHA-CREPOS

Kamina Diallo (Science politique), Sciences Po Paris – CERI

Lamine Doumbia (Anthropologie), Université de Bayreuth

Argumentaire

Les recherches sur les associations constituent un champ d'études central en sciences sociales (Agulhon, 1978 ; Laville, Sainsaulieu, 2004 ; Tostensen *et al.*, 2001 ; Diop, Benoist, 2007 ; Cottin-Marx, 2019). Les associations sont un point d'entrée privilégié pour analyser des domaines sociaux variés (culture, santé, activité professionnelle, religion, foncier), ou les catégories de personnes qu'elles réunissent (associations paysannes, associations de jeunes, associations féminines). Elles sont aussi analysées au regard des fonctions sociales qu'elles remplissent, comme mode de gouvernance (Olivier de Sardan, 2009), comme modalité d'action, d'entraide, ou encore au regard de leurs rapports avec l'État et le marché du travail. Tandis que les études sur les associations ne cessent de paraître, de même que les associations ne cessent de se créer, la forme d'organisation sociale associative est elle-même rarement interrogée, en particulier sur le continent africain et/ou dans sa diaspora.

La notion d'association renvoie à deux acceptions différentes. La première, générique, est le fait de s'associer, au fondement du mode d'action collectif et de la société (Simmel, 2010). Cette acception recouvre une multitude de types de groupements : guilde, groupement professionnel, coopérative, confrérie, tontine, grin, société religieuse, etc. La seconde acception renvoie à une manière spécifique de s'associer, l'association dite statutaire, déclarée, enregistrée auprès des administrations (*recorded/registered/stated/declared association*), ou qui reprend le même format normatif bureaucratique (avec des statuts, un bureau, un règlement intérieur, etc.). Sur le continent africain, le modèle des associations déclarées s'étant implanté avec les colonisations, elles étaient fréquemment qualifiées de modernes ou d'occidentales par opposition aux associations qualifiées de traditionnelles ou précoloniales. Si ces qualificatifs, qui ne rendent pas compte de la multiplicité et de la contemporanéité des formes associatives possibles (Meillassoux, 2014), sont moins utilisés aujourd'hui, il reste à caractériser la spécificité des associations bureaucratiques par rapport aux autres manières de se regrouper et d'agir collectivement (Almeida-Topor, Goerg, 1989 ; Niang, 2000).

Ces deux acceptions se confondant bien souvent, l'association bureaucratique se caractérise par une certaine ambivalence que l'on prendra ici comme point d'entrée pour l'appréhender. D'un côté, cette manière spécifique de s'associer à tout d'une structure bureaucratique. Elle engage ses membres dans une série de pratiques bureaucratiques (enregistrement auprès des administrations, rédaction de statuts, élection d'un président, création de cartes de membres, de diplômes, de tampons...); l'association tend à uniformiser les personnes qui la composent et dont elle est la représentante ; sa constitution s'appuie sur la distinction entre intérêt privé et public (Bierschenk, Sardan, 2000 ; Hély, 2015) ; elle se réfère à une certaine forme d'autorité et de légitimité bureaucratique (Weber, 1971), et est censée être gouvernée par un bureau (Crooks, Parsons, 2016). D'un autre côté, l'association bureaucratique n'est pas une administration bureaucratique produisant symboliquement de l'indifférence (Herzfeld, 1992), mais un espace de sociabilité (Fortin, 1992), une manière particulière pour les individus de se regrouper et d'agir collectivement. Mettre l'accent sur ces deux dimensions simultanément nous permet ainsi d'intégrer différents aspects : l'association bureaucratique est à la fois en relation avec les administrations de l'État et y est opposée (Debbasch, Bourdon, 2006 ; Duran, Thoenig, 1996) ; elle reproduit en partie son mode de gouvernance bureaucratique (Baller, 2007 ; Hibou, 2012) tout en gardant un potentiel innovateur (Vaillancourt, Laville, 1998) ; elle peut être créée tout en présentant d'autres formes de systèmes normatifs et idéologiques.

La déclaration de l'association est a priori standardisée suivant chaque pays, mais qu'en est-il du chemin qui mène à cette déclaration et de l'engagement de ses membres dans la bureaucratisation ? Par ailleurs, nombre d'associations bureaucratiques ne sont pas enregistrées auprès de l'administration : cela signifie que la forme juridique donnée par la déclaration n'est qu'un aspect de la forme d'organisation bureaucratique choisie. On peut alors s'interroger sur les raisons qui peuvent pousser une association à s'enregistrer et inversement, sur ce qui pousse certaines associations à ne pas s'enregistrer tout en adoptant un certain nombre de pratiques bureaucratiques. Après l'enregistrement, les acteurs sont aussi légalement libres de s'organiser comme ils le souhaitent. Quelles pratiques bureaucratiques chaque association adopte-t-elle ? Qui sont les acteurs de la bureaucratisation et quels sont leurs parcours ? Comment se définissent les relations bureaucratiques et comment s'articulent-elles avec les autres systèmes de relations sociales ? Qu'est-ce que cette forme d'association signifie pour les acteurs ? Quelles sont ses limites ? En articulant le champ d'études des associations d'une part, à celui de la bureaucratisation d'autre part, ce numéro entend interroger l'attrait et l'intérêt de leur synergie en Afrique et dans sa diaspora avec une perspective de comparaison avec le phénomène dans d'autres espaces géographiques et socio-culturels (tant en Afrique francophone, Anglophone, qu'en Afrique Lusophone, etc.).

Axe 1 : Acteurs, savoirs et réseaux bureaucratiques

Le premier axe s'intéresse aux acteurs de la bureaucratisation au sein des différents types d'associations bureaucratiques sur le continent africain et dans la diaspora (Kane, 2001). Parfois labélisés de bureaucrates (Fabrizio *et al.*, 2002) à cause de leur maîtrise des outils bureaucratiques acquise grâce à leurs réseaux personnels ou encore de leurs parcours d'apprentissage variés, ils sont chargés de la rédaction des statuts, règlements et différents courriers. Ils sont également ceux qui maîtrisent le plus largement le langage et les protocoles bureaucratiques ainsi que les réseaux administratifs. Qui sont ces acteurs ? Quels sont leurs parcours ? Comment ont-ils intégré l'association ? Quelle place l'association a-t-elle dans leur parcours personnel ? L'objectif de cet axe est double. D'une part, identifier les réseaux et les acteurs de la bureaucratisation qui transmettent – ou simplement utilisent – un certain nombre de savoirs et de compétences bureaucratiques. D'autre part, cet axe vise à comprendre les positions sociales bien souvent cumulées (Siméant, 2014) que ces bureaucrates associatifs acquièrent, et les conflits et rivalités que cela peut générer.

Axe 2 : Pratiques et imaginaires bureaucratiques

Ce deuxième axe invite à interroger les pratiques bureaucratiques qui ont été adoptées, celles qui ont été mises de côté ou abandonnées, et la manière dont elles sont appropriées par les différents membres de l'association. Chaque pratique a potentiellement une ou plusieurs fonctions qui lui est attribuée et participe à définir un champ d'action bureaucratique spécifique à l'association : le badge qui facilite l'accès à l'espace public ; le diplôme tamponné pour entrer dans un certain système de reconnaissance ; les documents administratifs cumulés pour faire valoir ses droits. Les pratiques bureaucratiques sont aussi adoptées par mimétisme. Elles deviennent alors des pratiques sociales et culturelles de certains milieux dans lesquels l'association permet de s'intégrer. Elles renvoient à un imaginaire qui reflète aussi bien les valeurs symboliques que les acteurs attachent à une certaine forme d'écriture, à un cachet ou à l'empreinte biométrique, ou encore participent à construire un certain style, une manière de se présenter en public (Bayart, 2013).

Axe 3 : Relations bureaucratiques et enchevêtrements normatifs

Le dernier axe propose de mettre en perspective l'organisation des relations au sein de l'association d'une part, et entre l'association et différents organismes ou acteurs extérieurs d'autre part. En

partant des relations, nous souhaitons analyser les innovations produites pas les enchevêtrements des systèmes normatifs et des sphères de légitimité.

Les acteurs associatifs sont engagés dans des rapports de sens, des rapports de puissance et des rapports d'alliance (Bourdieu, Wacquant, 1992). Quelles sont les dynamiques entre les membres et entre les sphères de légitimité, notamment celles cumulées par les acteurs influents ?

Une seconde question porte sur les relations bureaucratiques avec des acteurs extérieurs à l'association. La principale relation bureaucratique étudiée est celle des agents de l'administration face aux usagers (Lipsky, 1980 ; Bierschenk, Olivier de Sardan, 2000). La forme relationnelle bureaucratique elle-même, qui dépasse cette sphère du guichet, reste à explorer de manière fine. Comment un individu, qui est à la croisée de plusieurs cercles (Simmel, 2010), met en avant sa qualité de membre ou de représentant d'une association dans le cours des interactions ? Quelles attitudes sont associées – ou non – à ces positions bureaucratiques et comment s'articulent-elles avec les autres formes relationnelles (de parenté, de groupe d'âge, de localité, d'ânesse, etc.) ?

Le focus empirique sur les associations bureaucratiques des pays africains de différentes zones géographiques et linguistiques et de leur diaspora vise moins à définir une spécificité africaine qu'à affiner l'analyse des associations et de la bureaucratie observées dans toute leur complexité normative, axiologique et historique. À travers le recueil d'articles de diverses parties de l'Afrique et de sa diaspora, nous souhaitons donner à ce numéro thématique une perspective comparatiste qui permettra d'amorcer un dialogue avec les études sur les associations et la bureaucratisation dans d'autres espaces géographiques et socioculturels afin d'y déceler des ressemblances et des nuances. Des contributions issues de toutes disciplines en sciences humaines et sociales sont attendues. Elles s'attacheront à une présentation fine de données empiriques, tout en proposant une réflexion méthodologique et théorique sur les questions posées.

Modalités de soumission

Les propositions d'articles de **1000 mots** doivent être envoyées au plus tard le **30 novembre 2019** aux quatre adresses suivantes : laure.carbonnel@gmail.com; kamina.diallo@sciencespo.fr; fakoly.doumbia@gmail.com; cedric.passard@revue-emulations.net.

Elles comprendront le titre, 3 à 5 mots-clés ainsi qu'une courte notice biographique indiquant la discipline et le rattachement institutionnel de chaque auteur·e.

Pour les consignes aux auteur·e·s, veuillez consulter le document téléchargeable sur la page suivante : <https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/cfp/consignes>

Calendrier prévisionnel :

- 30 novembre 2019 : date limite pour l'envoi des propositions d'articles
- 15 décembre 2019 : sélection des propositions et retours aux auteur·e·s
- 15 février 2020 : envoi des manuscrits V1 (30 000 – 35 000 signes)
- 01 avril 2020 : retour des évaluations V1 aux auteur·e·s
- 01 juin 2020 : envoi des manuscrits V2
- 15 juillet 2020 : retour des évaluations V2 aux auteur·e·s
- 01 septembre 2020 : envoi des manuscrits V3
- 30 septembre : envoi du numéro complet à la revue

Bibliographie

- AGULHON M. (1978), « Vers une histoire des associations », *Esprit*, vol. 18, n° 6, p. 13-18.
- ALMEIDA-TOPOR H. d', GOERG O. (1989), « Le mouvement associatif des jeunes en Afrique noire francophone au XXe siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 78, n°291, p. 273-274.
- BALLER S. (2007), « Youth, Theatre and Sports: Creating “Conscious” Citizens within the Senegalese Nawetaan Movement », *Africa Insight*, vol. 37, n°3, p. 376-387.
- BAYART J.-F. (2013), « La cité bureaucratique en Afrique subsaharienne » in B. HIBOU (dir.), *La bureaucratisation néolibérale*, Paris, La Découverte (« Recherches »), p. 291-313.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.) (2000), *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris, APAD/Karthala (« Hommes et sociétés »).
- BOURDIEU P., WACQUANT J.-D. (1992), *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil (« Libre examen »).
- COTTIN-MARX S. (2019), *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte (« Repères Maspero »).
- CROOKS P., PARSONS T. H. (dir.) (2016), *Empires and Bureaucracy in World History: From Late Antiquity to the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DEBBASCH C., BOURDON J. (2006), « Introduction », in C. DEBBASCH (dir.), *Les associations*, Paris, Presses Universitaires de France (« Que sais-je ? »).
- DIOP M.-C., BENOIST J. (dir.) (2007), *L'Afrique des associations: entre culture et développement*, Dakar, Paris, CREPOS, Karthala (« Hommes et sociétés »).
- DURAN P., THOENIG J.-C. (1996), « L'état et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, p. 580-623.
- FABRIZIO C., DAMAY L., DONNAY J.-Y. (2002), « Pour une sociologie politique des acteurs associatifs : comprendre les nouveaux enjeux », *Pyramides*, n° 6, p. 11-30.
- FORTIN A. (1992), « Sociabilité, identités et vie associative », *Sociétés Contemporaines*, n° 11-12, p. 265-283.
- HELY M. (2015), *Une sociologie historique des pratiques associatives*, H.D.R Sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin.
- HERZFELD M. (1992), *The social production of indifference. Exploring the symbolic roots of Western bureaucracy*, Chicago, University of Chicago Press.
- HIBOU B. (2012), *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La découverte (« Cahiers libres »).
- KANE A. (2001), « Diaspora villageoise et développement local en Afrique : le cas de Thilogne association développement », *Hommes & Migrations*, n°1229, p. 96-107.
- LAVILLE J.-L., SAINSAULIEU R. (2004 [1997]), *Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer (« Sociologie économique »).
- LIPSKY M. (1980), *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation.
- MEILLASSOUX C. (2014 [1968]), *Bamako urbanisation d'une communauté africaine*, Bamako, Paris, Éditions Tombouctou, IRD (« L'Afrique se raconte »).
- NIANG A. (2000), « Les associations en milieu urbain dakarois : classification et capacités développantes », *Africa Development*, vol. 25, n° 1-2, p. 99-160.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. (2009), « Gouvernance associative et gouvernance chefferiale dans les campagnes nigériennes », in J.-P. OLIVIER DE SARDAN, M. TIDJANI ALOU (dir.), *Les pouvoirs locaux au Niger, Tome 1 : À la veille de la décentralisation*, Dakar, Paris, CODESRIA, Karthala (« Voix d'Afrique »), p. 14-36.
- SIMEANT J. (2014), « “L'autre monde” de la société civile : niches critiques, foyers de ressources et bureaucratie associative », in J. SIMEANT (dir.), *Contester au Mali. Formes de la mobilisation et de la critique à Bamako*, Paris, Karthala (« Les Afriques »), p. 121-147.
- SIMMEL G. (2010 [1908]), *Sociologie : Études sur les formes de socialisation*, Paris, Presses universitaires de France (« Quadrige »).
- TOSTENSEN A., TVEDTEN I., VAA M. (dir.) (2001), *Associational life in African cities: popular responses to the urban crisis*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet.

VAILLANCOURT, Y., LAVILLE, J-L. (1998), « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique », *Revue du MAUSS*, n° 11, p. 119-135.

WEBER M. (1971 [1921]), *Économie et société*, Paris, Plon (« Recherches en sciences humaines »).